

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LOUVIERS (Département de la l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section BD n°139 et BD n°140 pour une contenance totale de 2568 m ² sise 2 rue des anciens combattants d'Afrique du Nord sur la Commune de LOUVIERS.
POS/PLU :	Zone U du PLUi (approuvé le 28/11/2019) pour la parcelle BD 139 : zone U : zone urbaine où la vocation principale est la mixité des constructions compatibles avec un environnement résidentiel. Zone U du PLUi et zone N du PLUi (approuvé le 28/11/2019) pour la parcelle BD 140 : zone N : zone naturelle et forestière protège la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de l'intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, de l'existence d'une exploitation forestière ou du caractère d'espaces naturels.
PROJET :	Acquisition d'un ensemble foncier, comprenant une maison, objet d'un arrêté de péril en date du 02/08/2021 vouée à la démolition, une petite maison à conserver, ainsi qu'une dépendance, en vue de la constitution d'une réserve foncière pour le compte de la ville dans le cadre du projet de réfection et de l'aménagement de la place de la Porte de l'Eau.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	15 septembre 2021 – Avis favorable (La démolition d'une partie des biens sous arrêté de péril et son calendrier devront être précisés d'un commun accord entre la Ville et l'Epf, préalablement à l'acquisition.)
PROPRIÉTAIRE :	John JEUFFRAIN
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 17/08/2021.
IMPUTATION :	Compte n°924 657 – LOUVIERS " 2 RUE DES ANC COMB D'AFRIQUE DU NORD" Enveloppe projet : 222 915 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Fait le 12/10/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **yousign**

14 OCT. 2021